

Procureur éminemment compétent, animé par de hauts principes, dynamique et doté d'une expérience juridique qui s'étend sur plus de 22 ans, dont 18 ans dans la conduite d'enquêtes et de poursuites contre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide ; et la représentation de leurs victimes.

Il a conduit pendant plus de neuf ans les poursuites engagées contre plusieurs dirigeants serbo-bosniaques. Il a dirigé l'équipe chargée de l'enquête sur les crimes de dirigeants syriens dans les prisons. Il exerce les fonctions de Co-procureur international suppléant au Tribunal chargé de juger les Khmers rouges, et poursuit à ce titre, avec d'autres juges, les dirigeants khmers rouges. Il siège parmi les juges des Chambres spécialisées pour le Kosovo.

Il a administré les aspects les plus essentiels au bon déroulement des activités quotidiennes d'un Bureau du Procureur international de grande taille : le recrutement, la gestion des performances, la sécurité sur le terrain, les services de traduction, l'établissement des budgets, la logistique informatique, la collecte des preuves documentaires, les entretiens avec les personnes informées, l'analyse des éléments de preuve et les plaidoiries en salle d'audience. Il a travaillé en lien avec plus de douze unités de la Cour pénale internationale à La Haye et sur le terrain.

Il est résolument attaché à faire justice aux victimes de toutes origines à la Cour pénale internationale. En 2012-2015, il a été le conseil principal pour un groupe de victimes aux procédures d'appel relatives à l'ouverture d'une enquête en Afghanistan. En 2020, il a été le conseil principal pour un groupe de victimes palestiniennes dans le cadre du litige induit par l'ouverture d'une enquête.

Il possède une solide expérience dans la résolution des difficultés posées aux procureurs internationaux, notamment l'intimidation des témoins, les entraves de l'État à l'accès aux éléments de preuve et l'obligation légale faite au Procureur de garantir l'efficacité des enquêtes et des poursuites. Son expérience est également solide dans la supervision des analyses et la présentation de diverses preuves documentaires en salle d'audience (en particulier les communications internes à caractère militaire et sécuritaire). Il promeut activement la représentation géographique et la répartition hommes-femmes sur le lieu de travail, ainsi que l'efficacité des enquêtes et des poursuites contre les crimes sexuels et à caractère sexiste.

Auteur de nombreuses publications, il axe ses articles sur les solutions pragmatiques aux problématiques, telles que la lenteur des procédures conduites avant, pendant et après le procès.

FONCTIONS ACTUELLES

- Co-Procureur international suppléant au Tribunal chargé de juger les Khmers rouges ;
- Juge à la Liste des juges internationaux siégeant aux Chambres spécialisées pour le Kosovo ;
- Conseil principal à la Cour pénale internationale.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Janvier 2017 – décembre 2019 : Commission pour la justice internationale et la responsabilité*Chef des équipes chargées du régime syrien et du Myanmar*

- Encadrement stratégique des équipes enquêtant sur les crimes commis en Syrie et au Myanmar ;
- De 2017 à 2019, encadrement de l'Équipe de la CIJA chargée des crimes commis par le régime syrien ; d'une sous-équipe d'enquêteurs de terrain basés dans trois pays du Moyen-Orient ; et du directeur de terrain de la sous-équipe d'analystes arabophones basés au siège en Europe ;
- Supervision des analyses de preuves documentaires et testimoniales, et de la constitution des dossiers pénaux relatifs aux crimes commis par des agences de sécurité, l'Armée et l'Aviation syriennes, en veillant à ce qu'ils satisfont aux normes professionnelles les plus élevées, et servent à tout tribunal pénal international ou mixte compétent pour juger les crimes commis en Syrie ;
- Supervision d'une étude de faisabilité en 2018, ainsi que du budget accordé à un gouvernement donateur pour une enquête sur les crimes commis au Myanmar par des membres des Forces armées birmanes contre des minorités ethniques et religieuses depuis 2011, en appui de l'enquête que mènera la Cour pénale internationale à ce sujet ;
- Supervision de l'établissement du plan opérationnel initial pour la sécurisation de la collecte et de l'analyse des preuves de corrélations provenant du territoire du Myanmar, en appui de l'enquête que mènera la Cour pénale internationale ; et entretien de contacts avec le personnel financier chargé d'élaborer le budget pour les opérations d'une durée de deux ans ;
- Présentation d'exposés à de nombreux interlocuteurs, incluant des représentants de gouvernements, du Mécanisme international, impartial et indépendant des Nations Unies chargé des crimes internationaux commis en République arabe syrienne (IIIM) et du Mécanisme indépendant des Nations Unies chargé des enquêtes pour le Myanmar (IIMM) ;
- Encadrement des personnels local et international chargés d'assurer des séances de formation pour des groupes d'organisations de la société civile birmane, sur une durée de quatre jours, en Asie, en 2018 et 2019 ;
- Supervision de l'analyse des informations présentées dans plusieurs centaines de déclarations de témoins, et plusieurs dizaines de milliers de documents relatifs au régime syrien ; et de l'insertion de ces analyses dans le logiciel *CaseMap* ;
- Conduite d'entretiens avec des analystes ; recrutement de plusieurs d'entre eux ; communication de retours d'information les concernant ; formulation de recommandations sur leur promotion ; et gestion des performances des analystes de l'équipe ;
- Supervision de la sélection et de la traduction de l'arabe en anglais de milliers de documents probants ;
- Coordination, avec l'Unité de gestion des éléments de preuve, de la numérisation de documents dactylographiés et manuscrits, afin d'assurer leur haute qualité ; et prise régulière de décisions tactiques sur les meilleures méthodes d'analyse applicables aux nombreux documents manuscrits (dans la limite des ressources allouées à l'analyse) ; aux protocoles de translittération ; aux exigences de la reconnaissance optique des caractères ; à l'utilisation des logiciels de gestion des éléments de preuve et de gestion des affaires ;
- Supervision des analystes recourant aux techniques de la géolocalisation pour situer les lieux de crimes, et aux analyses de signatures permettant de comparer les signatures de personnes non identifiées apposées sur des documents du régime syrien ; et d'identifier ainsi plusieurs de ses membres de haut rang et de rang intermédiaire ;
- Supervision de la rédaction de plusieurs sections de dossiers pénaux sur des violences sexuelles et des crimes commis contre des enfants ;
- Approbation des échéances applicables à la présentation de dossiers pénaux complexes sur les crimes commis en Syrie depuis mars 2011 par des membres des Services de sécurité, de l'Armée, de l'Aviation et de la Police syriens ;

- Supervision de la rédaction d'un dossier de 400 pages expliquant la responsabilité pénale du Président Bachar el-Assad et de sept membres de haut rang du régime syrien dans les crimes commis contre des détenus ;
- Supervision de la rédaction d'un dossier de 350 pages expliquant la responsabilité pénale de plusieurs membres de haut rang du Département du renseignement militaire syrien dans les crimes commis contre des détenus, notamment l'assassinat de plus de 8 000 prisonniers dont les dépouilles ont été photographiées par la Police militaire ;
- Supervision de la rédaction d'autres dossiers comptant, chacun, environ 200 pages, par exemple sur les crimes commis par l'Aviation arabe syrienne ; et d'exposés sur les structures de commandement de l'Armée arabe syrienne et la responsabilité pénale des fonctionnaires mettant en œuvre la politique du régime à l'échelle de trois gouvernorats ;
- Élaboration d'objectifs et supervision de la collecte trimestrielle de données de suivi et d'évaluation fournies ultérieurement aux gouvernements donateurs qui financent les activités de la CIJA ;
- Supervision de la rédaction des rapports trimestriels destinés aux donateurs, récapitulant les activités de collecte des éléments de preuve ; et du contenu des dossiers pénaux constitués par les analystes placés sous ma direction ;
- Présentation orale, sous la forme de résumés, de constatations factuelles et juridiques, à l'attention de représentants de gouvernements donateurs ; et formulation de réponses à leurs questions et à l'attention du Comité de surveillance externe ;
- Approbation et mise en œuvre d'une stratégie de finalisation, permettant de clore les travaux de l'Équipe chargée des crimes commis par le régime, basée au siège, afin d'assurer la fluidité de la livraison des documents d'analyse à l'IIIM ;
- Entretiens périodiques avec l'équipe des enquêteurs de la CIJA, basés au Moyen-Orient, afin d'assurer leur formation aux techniques d'entretien ; de les informer des derniers faits ; et de nouer un dialogue approfondi sur les modalités futures de la collecte des documents et des entretiens.

Septembre 2015 – décembre 2016 : Tribunal chargé de juger les Khmers rouges

Premier substitut du Procureur

- En 2015 et 2016, en ma qualité de membre principal du Bureau des co-procureurs poursuivant les dirigeants khmers rouges Nuon Chea et Khieu Samphan (affaire 002) et Meas Muth (affaire 003), j'ai concouru à la prise de décisions stratégiques ; à la supervision des analyses des éléments de preuve ; et à l'examen, la rédaction et la publication de dossiers. J'ai exercé ces fonctions aux phases de l'appel de l'affaire 002/01, du procès de l'affaire 002/02 et, principalement, de l'enquête conduite pour l'affaire 003 ;
- Structuration de la position de l'Accusation dans l'affaire 003, autour de plusieurs aspects du droit pénal international et de la procédure, notamment le mariage forcé, la requalification des charges et le génocide de Vietnamiens ;
- Réalisation de plusieurs avancées majeures dans l'argumentation de l'affaire 003. En ma qualité de premier substitut du Procureur chargé de l'affaire, j'ai supervisé l'analyse des éléments de preuve et l'élaboration de la « présentation finale » de l'Accusation. Il s'agissait notamment d'encadrer la rédaction des ébauches des présentations concernant les entreprises criminelles communes (membres, durée, objectifs) ; l'adoption d'un plan commun ; les contributions à la réalisation du plan commun ; les conflits armés internationaux (aggravant les hostilités) ; le mariage forcé ; la mise en œuvre de politiques nationales au moyen de mesures pénales ; l'aide et la complicité ; le génocide ; la responsabilité des supérieurs ; le degré d'intention en cas de meurtre ; la compétence personnelle ; et la compétence territoriale (crimes commis au Vietnam) ;
- Organisation et supervision d'exercices de plaidoiries orales, devant un tribunal, pour des élèves procureurs et des stagiaires, en invitant les participants à argumenter plusieurs points de droit et à interroger des témoins joués par des acteurs ;

- Présentation de nombreux exposés sur des domaines du droit pénal international et la procédure, devant des groupes de personnes en visite au Tribunal chargé de juger les Khmers rouges ; et des étudiants de l'Université royale de droit et d'économie.

Novembre 2012 – aujourd'hui : Cour pénale internationale

Conseil principal pour les victimes

J'ai été nommé aux fonctions de conseil principal par la Chambre de première instance, afin de représenter les intérêts d'environ 20 000 victimes dans l'affaire *Kenyatta* portée devant la Cour. À titre gracieux, j'ai été le conseil principal d'un groupe de victimes afghanes, dans le cadre des procédures engagées devant la Chambre d'appel, notamment pour une audience tenue en décembre 2019 pendant trois jours.

- J'ai été l'unique responsable des décisions stratégiques et tactiques prises au titre de litiges ; de la gestion financière ; de la gestion des demandes budgétaires ; de l'établissement et la présentation des soumissions orales et écrites pour les victimes dans l'affaire *Kenyatta*, devant les chambres préliminaire, de première instance et d'appel ; des missions au Kenya ; de la sécurité sur le terrain ; et de la gestion des performances du personnel basé à La Haye et de l'équipe de terrain à Nairobi ;
- J'ai géré des problématiques sécuritaires, juridiques et logistiques inédites, notamment les entraves de l'État à l'accès aux éléments de preuve, afin de porter les points de vue des victimes kenyanes à la connaissance des juges de la Cour ;
- J'ai restructuré le modèle de la représentation des victimes à la Cour, afin d'assurer la représentation de 20 000 victimes, et invité instamment le Gouvernement kenyan à cesser d'entraver la justice ;
- J'ai coordonné, avec l'équipe bénévole de New York, des travaux de recherche conduits dans 70 juridictions, afin d'engager la mise en œuvre de la révision judiciaire concernant l'interruption des enquêtes à l'initiative du Procureur, en mettant l'accent sur l'article 54 stipulant que le Procureur mène les enquêtes et les poursuites avec diligence et exhaustivité ;
- J'ai coordonné les activités des personnels de plusieurs lieux d'affectation, en assurant l'efficacité de leurs résultats ; supervisé les budgets ; et encadré la logistique de dizaines de réunions tenues avec des victimes, des organisations non gouvernementales et des diplomates au Kenya ;
- J'ai négocié des problématiques budgétaires avec le Greffe de la Cour ; et participé aux initiatives demandées par le Greffier dans le cadre de son projet *ReVision* restructurant et sécurisant le financement efficient des budgets-programmes de la Cour ; la participation des victimes ; et l'examen des budgets-programmes par le Comité du budget et des finances à la Cour ;
- J'ai communiqué avec le Bureau du Procureur oralement et par écrit, en demandant que les enquêtes et les poursuites pour les violences sexuelles commises au Kenya, et les crimes commis par la Police kenyane, soient plus rigoureuses ;
- J'ai communiqué en visioconférence avec des radios, des télévisions et la presse internationales et nationales, notamment la BBC, *Le Monde*, *The Economist*, *The New York Times*, Al Jazeera, France 24 et les principaux organes de presse kenyans ; et accepté des entretiens enregistrés par eux ;
- J'ai fait des communications devant la Cour, des diplomates, la société civile, des donateurs, les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, et des centaines de victimes réunies dans des mairies de villages situés à l'ouest du Kenya ;
- J'ai élaboré une stratégie qui permet que la voix des victimes soit mieux entendue, et invite instamment le Bureau du Procureur et le Gouvernement kenyan à satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu du Statut de Rome ;
- J'ai supervisé la rédaction de soumissions sur les violences sexuelles ; les droits applicables aux victimes participant aux phases préliminaire et de première instance ; le droit de la victime à bénéficier d'une enquête diligente et minutieuse ; les obligations incombant au Kenya en vertu du chapitre IX du Statut de Rome, de la Convention de Vienne sur le droit des traités et des articles sur la responsabilité

de l'État pour fait internationalement illicite ; la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme relative au droit des victimes à connaître l'entière vérité sur les délits qu'elles ont subis, à obtenir que leurs auteurs en sont reconnus coupables et à recevoir une juste et rapide réparation pour les dommages subis ; l'obligation d'être présent au procès ; et l'obligation incombant aux États de conduire des enquêtes et des poursuites ;

- J'ai répondu oralement aux arguments du Gouvernement kenyan et de la Défense dans l'affaire *Kenyatta*, au sujet de la non-coopération de l'État et des obligations constitutionnelles du Président ;
- J'ai encadré de nombreuses activités de terrain dans les communes et les villages situés à l'ouest du Kenya, en tenant notamment des réunions pendant 55 jours, en deux ans et demi, avec plus de mille victimes. Chaque exposé était centré sur les derniers faits de l'affaire, et incluait une séance animée de questions/réponses permettant aux victimes de m'interroger sur l'effondrement de l'affaire ;
- J'ai pris la parole aux manifestations tenues en marge de l'Assemblée des États Parties de la Cour en 2013, 2014 et 2016.

Septembre 2009 – décembre 2012 : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Substitut du Procureur, au Bureau du Procureur, dans l'affaire Radovan Karadžić

En ma qualité de membre principal de l'équipe intervenant en salle d'audience au procès, j'ai fourni des avis stratégiques et tactiques à l'équipe chargée des poursuites, sur la conduite de la résolution des litiges ; et participé activement au procès.

- J'ai supervisé les juristes adjoints dans le cadre de leur évaluation des éléments de preuve et de la rédaction des soumissions de l'Accusation ;
- J'ai accompagné les juristes adjoints, en leur fournissant des conseils pour leur carrière et en émettant des critiques constructives sur leurs résultats ;
- J'ai présenté des exposés clairs et convaincants à l'équipe chargée des procès, au sujet des principaux aspects de la présentation des faits, de la procédure et du droit matériel, qui posaient problème aux différentes phases de l'affaire *Karadzic*.
- J'ai interrogé et contre-interrogé des dizaines de témoins présents au moment de faits, notamment des victimes et des personnes bien informées, ainsi que des témoins experts, sur des aspects hautement techniques de la balistique, des explosifs et des tirs isolés ;
- J'ai rédigé et prononcé des argumentations concises devant la Cour sur plusieurs questions de procédure ;
- J'ai supervisé la préparation de procès, notamment la rédaction de requêtes et de réponses ; l'élaboration de déclarations communes ; et la sélection des places accordées aux témoins à la Cour ;
- J'ai été en étroite liaison avec la Défense à La Haye et à Sarajevo en assurant ma coopération ;
- J'ai été en étroite liaison avec les membres de mes équipes, et d'autres équipes, chargées des poursuites ; les personnels d'appui aux procès, d'appui sur le terrain, et linguistiques ; les personnels relevant des juges ; ceux chargés des enquêtes ; le Cabinet du Procureur ; l'Équipe chargée des recherches à la direction du Bureau du Procureur ; et l'Équipe chargée des analyses militaires ;
- J'ai participé aux négociations menées avec un témoin expert qui refusait de témoigner au procès de Karadzic. Suite à son refus obstiné de témoigner, j'ai rédigé ou supervisé la rédaction de plusieurs plaintes pour outrages ; et demandé à ce qu'un mandat d'arrêt soit délivré pour sécuriser son arrestation en Bosnie et son transfert à La Haye ;
- Après avoir consulté plusieurs autres substituts du Procureur et des enquêteurs, j'ai proposé une liste de témoins, en recommandant qu'ils soient appelés à comparaître ; ainsi qu'une liste de municipalités, afin que les charges pesant contre elles soient retirées ;
- J'ai géré une sous-équipe chargée d'identifier, d'analyser et d'authentifier 700 conversations interceptées avec l'aide d'un témoin appartenant aux Services de sécurité, afin qu'elles constituent des éléments de preuve devant la Cour ;

- J'ai organisé des réunions à Sarajevo avec les avocats de la Défense et les témoins de l'Accusation, en les animant avec équité et efficacité, dans un climat agréable pour la Défense et les témoins ;
- J'ai présenté des exposés à plusieurs procureurs de l'ex-Yougoslavie, sur la rédaction et la modification des mises en examen, en incluant les moyens de plaider avec professionnalisme au sujet des entreprises criminelles communes et des génocides ;
- J'ai pris la parole à la conférence sur la procédure pénale internationale et le droit à un procès rapide, tenue à La Haye, et formulé des recommandations précises sur la procédure, afin que la durée des procès des dirigeants de haut rang soit réduite.

Octobre 2008 – août 2009 : Cour de circuit, Haute Cour et Cour suprême d'Irlande

Avocat plaidant

- Je suis intervenu presque tous les jours devant la Cour de circuit, la Haute Cour, la Cour pénale spéciale (sans jury) ou la Cour suprême d'Irlande, afin de représenter les accusés faisant l'objet de poursuites pour divers délits non mortels, extradition, outrage à magistrat, acte de terrorisme et saisie d'avoirs.

Novembre 2007 – octobre 2008 : Tribunal pénal international pour le Rwanda

Substitut du Procureur au Bureau du Procureur

- Je suis intervenu presque tous les jours devant le Tribunal, dans l'affaire des six accusés *Nyiramasuhuko et coll.*, relative au massacre de plus de 200 000 personnes à la Préfecture de Butare, et à plusieurs autres crimes. J'ai, lorsque cela était nécessaire, contredit les arguments présentés oralement par les six équipes de la Défense. Les six accusés ont été condamnés et leurs condamnations, confirmées en appel ;
- J'ai présenté oralement des soumissions sur des questions techniques ou de procédure ;
- J'ai rédigé des requêtes, des réponses, des dossiers et d'autres présentations légales, traduits en français par six équipes francophones de la Défense. J'ai supervisé l'appui aux travaux de recherche conduits dans le domaine juridique ;
- J'ai examiné une série de transcriptions, de dépositions de témoins et d'éléments de preuve ;
- J'ai encadré la préparation d'entretiens, et conduit des entretiens au Rwanda, avec les auteurs de délits et les témoins victimes, et, au Burundi et au Malawi, avec les témoins d'alibis ;
- J'ai examiné la possibilité de tenir, au nom du Procureur, les audiences prévues à la règle 61 lorsque sont jugés des fugitifs de haut rang ;
- J'ai proposé, au Chef des poursuites, des amendements à la mise en examen des fugitifs récemment arrêtés.

Février 2007 – août 2007 : Commission d'enquête internationale indépendante

Conseiller juridique

- J'ai fourni des avis stratégiques et tactiques au Commissaire et aux juristes confirmés chargés des enquêtes sur l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafik Hariri ;
- J'ai été en liaison étroite avec des analystes, des enquêteurs, des juristes, des agents de sécurité sur le terrain et des personnels linguistiques ;
- J'ai examiné les rapports de la Commission au Conseil de sécurité des Nations Unies, et formulé des observations à leur sujet ;
- J'ai préparé et co-conduit un entretien avec une personne bien informée en Syrie sur trois jours.

Juin 2001 – février 2007 : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Substitut du Procureur au Bureau du Procureur

- Sous la supervision de Mark B. Harmon, j'ai été le principal auteur des requêtes et réponses présentées par l'Accusation (aux phases préliminaire, de première instance, du prononcé de la peine et de l'appel interlocutoire), dans les affaires *Krajisnik, Plavsic, Ljubicic, Deronjic* et *Cesic*. J'ai également

rédigé plusieurs soumissions dans les affaires *Lukic, Lukic et Mico Stanisic et Brdjanin*. Je n'ai remis aucun de ces nombreux documents en retard ;

- J'ai efficacement encadré des équipes de juristes adjoints et de stagiaires, chargées de conduire des travaux de recherche dans le domaine juridique et de rédiger des résumés de preuves ; et examiné leurs contributions au dossier d'instruction final ;
- J'ai formulé des argumentations centrées sur le procès sur les aspects litigieux ;
- J'ai examiné des témoins en utilisant au mieux le temps imparti ; en centrant mon attention sur les aspects essentiels du procès ; et en respectant la dignité des témoins ;
- J'ai utilisé le logiciel *Used Sanction* pour présenter, en salle d'audience, des éléments de preuve audiovisuels et documentaires ;
- J'ai mené des recherches sur la jurisprudence du Tribunal pénal international pour le Rwanda, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, de la Cour européenne des droits de l'homme et de plusieurs pays ;
- J'ai encadré l'équipe chargée de constituer le dossier d'instruction final de l'affaire *Momcilo Krajisnik*, l'un des principaux architectes de la campagne de nettoyage ethnique menée dans la région serbo-bosniaque ;
- J'ai délégué des tâches aux membres confirmés et non confirmés de l'équipe ; examiné les observations ébauchées et finalisées qui m'étaient adressées ; veillé à ce que les échéances fixées en interne et en externe soient respectées ; et coordonné la compilation finale et la vérification du dossier final et de ses nombreux appendices ;
- Dans le cadre de la plaidoirie finale de l'Accusation, j'ai présenté oralement des arguments sur dix aspects juridiques complexes ; ils ont été soumis à l'examen de l'Accusation par la Chambre de première instance à la fin du procès de Krajisnik ;
- J'ai conduit l'interrogatoire principal concernant les témoins informés, les témoins experts et les témoins directs des crimes, plusieurs d'entre eux ayant survécu à des massacres.

Août 1997 – juin 2001 : Freshfields Bruckhaus Deringer

Avocat stagiaire (1997-1999), avocat associé (1999-2001)

- Freshfields est l'un des plus grands cabinets d'avocats au monde. J'ai été recruté dans le cadre de son programme de formation des jeunes diplômés durant mes études à Cambridge. Lors de cette formation, j'ai été sélectionné pour exercer à son Bureau de Tokyo pendant six mois, et détaché auprès de son client le plus ancien, la Banque d'Angleterre ;
- J'ai rédigé des dépositions de témoins, des accords de conciliation et des plaintes ; assisté à des réunions avec des clients ; et interrogé des témoins de faits et des témoins experts ;
- J'ai entrepris des travaux de recherche dans le domaine juridique et rédigé des avis d'échéance sur une série d'aspects complexes de la réglementation financière ; des fusions et acquisitions ; de la cotation en Bourse des titres ; du rachat des entreprises par l'encadrement ; et des incidences du nombre élevé de nouveaux instruments de services financiers sur la Banque d'Angleterre.

FORMATION UNIVERSITAIRE, AUTORISATIONS D'EXERCER ET CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

1995-1996	Université de Cambridge	Maîtrise de philosophie des relations internationales
1990-1994	Trinity College à Dublin	Licence en droit

- Autorisé à exercer en Angleterre et au Pays de Galles en 1999 et en Irlande en 2008 ;
- Solide connaissance professionnelle de l'espagnol et du français ;
- Connaissance approfondie des logiciels de gestion des éléments de preuve, de gestion des procès, de présentation des éléments de preuve en salle d'audience et des transcriptions.

PUBLICATIONS

- *Renvois de l'Assemblée générale à la Cour pénale internationale*, dans « Passé, présent et avenir de la Cour pénale internationale », Académie internationale des principes de Nuremberg (à venir).
- *Évolution en cours à la Cour pénale internationale*, JICJ, écrit en collaboration avec P. Hayden et K. Kappos, 2016.
- *Éléments de preuve*, dans *Procédure pénale internationale – Principes et règles*, édité par Göran Sluiter et coll., Oxford University Press, écrit en collaboration avec trois autres auteurs, 2013.
- *Des partenaires désaccordés : La preuve, la vérité et l'histoire dans les procès internationaux*, Journal of International Criminal Justice, Oxford University Press (JICJ), 2012.
- *L'Accusation au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie : Réalisations et difficultés*, Südosteuropa Mitteilungen, 2012.
- *Tribunaux internationaux et droit à un procès diligent : Problèmes et solutions possibles*, Law in Context, écrit en collaboration avec David Tolbert, 2009.
- *Les procédures préliminaires et les convocations des témoins au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et au Tribunal pénal international pour le Rwanda*, deux contributions à « The Oxford Companion to International Criminal Justice », Oxford University Press, 2009.
- *La mise en liberté provisoire dans le droit appliqué par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie*, dans « Le régime juridique de la Cour pénale internationale », Martinus Nijhoff Publishers, 2009.
- Étude de Cherif Bassiouni, *Historique législatif de la Cour pénale internationale*, JICJ, écrit en collaboration avec L.K. Morris, septembre 2008.
- Étude d'Olaoluwa Olusanya, *Statuer sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie*, JICJ, novembre 2007.
- *Des peines de droit commun pour des délits extraordinaires*, JICJ, écrit en collaboration avec Mark B. Harmon, juillet 2007.
- *Poursuivre les crimes commis à grande échelle avec des outils rudimentaires : Les trois difficultés rencontrées par les procureurs dans les procédures pénales internationales*, JICJ, écrit en collaboration avec Mark B. Harmon, juin 2004.
- *Faits en cours aux tribunaux pénaux internationaux spéciaux*, écrit en collaboration avec Daryl A. Mundis et Barbara Goy, série de dix contributions à la rubrique du JICJ consacrée au droit pénal international en 2004-2008.